



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX

PROCEDURE ADAPTEE - ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES DU PARC AUTOMOBILE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE - 4 LOTS - SIGNATURE D'AVENANTS

Vu la décision n°2021/187 en date du 23 avril 2021 par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération a autorisé la signature d'accord-cadre ayant pour objet l'entretien et la réparation des véhicules légers et utilitaires du parc automobile de la Communauté d'agglomération (4 lots), pour une période de 18 mois à compter de la date de notification avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : entretien et réparation des véhicules thermiques, société DAB ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), zone Actipolis, BP47, pour un montant maximum de 50 000 € HT, notifié au titulaire du marché le 17 mai 2021,

- Lot 2 : entretien et réparation des véhicules électriques, société DAB ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), zone Actipolis, BP 47, pour un montant de 8 000 € HT, notifié au titulaire du marché le 17 mai 2021,

- Lot 3 : carrosserie/peinture et bris de glace pour tous types de véhicules, société BERON ayant son siège social à Béthune (62400), 46 bd Voltaire, pour un montant maximum de 80 000 € HT, notifié au titulaire du marché le 10 mai 2021,

- Lot 4 : pneumatiques, société MONFROY MONCHY ayant son siège social à Béthune (62400), 371 rue d'Aire, pour un montant maximum de 40 000 € HT, notifié au titulaire du marché le 26 mai 2021,

Vu la décision n°2022_457 en date du 13 juillet 2022 par laquelle le Président a autorisé la signature d'un avenant n°1 à l'accord-cadre entretien et réparation des véhicules légers et utilitaires du parc automobile de la Communauté d'agglomération, lot 4, pneumatiques, avec la société MONFROY MONCHY sise à Béthune (62400), 371 rue d'Aire, ayant pour objet l'ajout au BPU du catalogue Black-star avec un taux de remise de 5 %.

Considérant qu'il s'avère nécessaire, pour assurer la continuité du service jusqu'à la passation d'un nouveau marché, de prolonger de 3 mois la durée du marché en cours et de signer les avenants correspondants :

- Pour le lot 1, jusqu'au 16 février 2023,

- Pour le lot 2, jusqu'au 16 février 2023,

- Pour le lot 3, jusqu'au 9 février 2023,

- Pour le lot 4, jusqu'au 25 février 2023,

Considérant qu'il convient d'augmenter également le montant maximum du marché de 9,70 % pour le lot n°1 pour le porter à 54 850 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer des avenants à l'accord-cadre pour l'entretien et la réparation des véhicules légers et utilitaires du parc automobile de la Communauté d'Agglomération ayant pour objet de prolonger de 3 mois le marché pour chacun des 4 lots suivants :

- Lot 1 : entretien et réparation des véhicules thermiques, avenant 1 avec la société DAB ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), zone Actipolis, BP47, pour prolonger le marché jusqu'au 16 février 2023, et de porter le montant maximum à 54 850 € HT

- Lot 2 : entretien et réparation des véhicules électriques, avenant 1 avec la société DAB ayant son siège social à Fouquières-les-Béthune (62232), zone Actipolis, BP 47, pour une prolongation du marché jusqu'au 16 février 2023,

- Lot 3 : carrosserie/peinture et bris de glace pour tous types de véhicules, avenant 1 avec la société BERON ayant son siège social à Béthune (62400), 46 bd Voltaire, pour une prolongation du marché jusqu'au 9 février 2023,

- Lot 4 : pneumatiques, avenant 2 avec la société MONFROY MONCHY ayant son siège social à Béthune (62400), 371 rue d'Aire, pour une prolongation du marché jusqu'au 25 février 2023.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ...3.NOV. 2022

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Danielle Mannessiez

MANNESSIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 3 NOV. 2022

Et de la publication le : - 3 NOV. 2022

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Danielle Mannessiez

MANNESSIEZ Danielle